

Objet : Avenant de la convention de subvention entre l'Etat et la Ville de Villeneuve d'Ascq pour le projet Cartographie subjective et le projet Egalité/Inégalité

N° : VA_DEC2021_4
Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De contractualiser avec l'Etat pour une convention de subvention pour les projets d'intérêts généraux suivants : création de cartographie subjective de la ville de Villeneuve d'Ascq.

Les termes de l'article 6 et de l'article 7 de la convention initiale enregistrée sous la décision : VA_DEC2020_288 sont modifiés conformément aux dispositions de l'avenant joint.

Le cout total des projets est de 40 210€. Le montant total de subvention est de 31 368€.

Imputation comptable : 6288 314 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 5 janvier 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-177971A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 12 janvier 2021



Ville de Villeneuve D'Ascq
Service Culture/ La Ferme d'en Haut
A l'attention de Mme DACQUIN
BP 80089
59652 Villeneuve D'Ascq

Lille, le 05/01/2021

Préfecture du Nord - Mission Politique de la Ville et Égalité des Chances

Référence dossier :

59591284 20 DS01 3259P04731 = 31 368,00 €
CV MEL VDA - Cartographie subjective de la ville + Egalités/Inégalités - 591284

Affaire suivie par : Karine SAVIO – Tél : 07 84 22 26 81

BORDEREAU D'ENVOI

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, deux exemplaires du projet d'avenant à votre convention de subvention, à retourner signés, à l'adresse ci-dessous.

Vous en souhaitant bonne réception.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord - Mission Politique de la Ville et Égalité des Chances
Affaire suivie par : Karine SAVIO
Tel : 07 84 22 26 81

Référence dossier (à rappeler dans toute correspondance) :

59591284 20 DS01 3259P04731 = 31 368,00 €

CV MEL VDA - Cartographie subjective de la ville + Egalités/Inégalités - 591284

Date de notification :

**Avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention
en date du 29 septembre 2020**

Entre l'Etat, représenté par le PREFET DU NORD,

et l'organisme,

Ville de Villeneuve D'Ascq
Service Culture/ La Ferme d'en Haut
A l'attention de Mme DACQUIN
BP 80089

59652 Villeneuve D'Ascq

représenté(e) par son représentant légal, Monsieur Gérard CAUDRON

Dûment habilité par la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 prise en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et agissant en vertu de la décision VA_DEC2021_4 du 5/01/20

N° SIRET : 215900093 00018

N° Tiers Chorus : 2100025642

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Article 1 :

L'article 6 de la convention initiale est modifié et complété comme suit :

En ce qui concerne les actions « Cartographie subjective » et « Egalités/Inégalités du programme d'actions visé en référence, le délai d'achèvement est porté au plus tard le **30 juin 2021**.

L'organisme s'engage à ne pas déposer de demande de subvention pour une action similaire qui pourrait, si elle était attribuée, couvrir la période objet de la présente autorisation de prolongation et par conséquent représenter un double financement sur l'exercice 2021.

Article 2 :

L'article 7 de la convention est modifié et complétée comme suit :

L'organisme s'engage à produire au plus tard le 30 décembre 2021 les éléments de justification de l'utilisation de ces deux subventions

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

Le 5 janvier 2021

Pour l'organisme bénéficiaire
Gérard CAUDRON,
Le Maire

Pour l'Etat

